



► Maulévrier

Mutuelle communale : ce sera La Choletaise

Depuis le mois de juin, Françoise Chardonneau, 1^{re} adjointe, Jean-Claude Guiet et Laetitia Fonteneau, en charge de la commission des affaires sociales, et Georges Rottier, représentant le conseil des habitants, ont démarché auprès de cabinets d'assurances afin de mettre en place une mutuelle communale.

Sur les sept dossiers envoyés aux organismes, quatre ont répondu de manière précise au cahier des charges envoyé par la commission et le Centre communal d'action sociale initiateur du projet. « *Chaque assurance a été reçue trois fois afin de faire une analyse pointue de leurs propositions, indiquent-ils, et faire des comparaisons quant aux critères de choix, les presta-*

tions et le coût, le meilleur rapport qualité-prix et le montant indexé sur le coût de la vie. L'optique, le dentaire et les appareils auditifs étant la priorité pour les 260 retraités intéressés par cette mutuelle, sur les 426 personnes ayant répondu, dont 106 actifs et plusieurs familles représentant 60 enfants. »

Après avoir tout comparé, du tiers payant à la prise en charge et autres prestations importantes, un jury du CCAS a retenu la Mutuelle choletaise, en accord avec la municipalité. Afin de présenter toutes ces prestations, une réunion publique aura lieu le jeudi 3 novembre, à 19 h 30, à la salle des fêtes. Tous les Maulévrais(es) y sont fortement conviés.